

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 11 avril 2011 à la salle du Conseil située au 2490, rue de l'Église à 17h33.

PRÉSENCES	La mairesse	Madame Nicole Davidson
	Les Conseillers (ères)	Madame Barbara Strachan Monsieur Denis Charlebois Monsieur Raymond Auclair Madame Manon Paquin
	Le directeur général par intérim	Monsieur Yves Frenette
	l'adjointe administrative /bureau du maire	Madame Suzanne Gohier
ABSENCES	Les Conseillers (ères)	Monsieur Daniel Lévesque Madame Dominique Forget
	Le directeur général	Monsieur Serge Pourreaux

**CONVOCATION**

Lecture est faite par le directeur général de l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions du Code municipal.

**ORDRE DU JOUR**

1. **Avis de convocation**
2. **Avis de motion d'un règlement décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout, voirie ainsi que pour l'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment pour fins de garage municipal et autorisant un emprunt pour en défrayer les coûts**
3. **Avis de motion d'un règlement décrétant des dépenses en immobilisation soit des travaux de rénovation de certains bâtiments municipaux, l'acquisition d'un véhicule de déneigement, ainsi que l'acquisition du lot 2 990 598 et autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour en défrayer les coûts (règlement parapluie)**
4. **Période de questions**
5. **Levée de l'assemblée**

**Avis de motion** **Règlement décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout, voirie ainsi que pour l'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment pour fins de garage municipal et autorisant un emprunt pour en défrayer les coûts**

LE CONSEILLER DENIS CHARLEBOIS

Donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc,

d'égout, voirie ainsi que pour l'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment pour fins de garage municipal et autorisant un emprunt pour en défrayer les coûts.

**Avis de motion**

**Règlement décrétant des dépenses en immobilisation soit des travaux de rénovation de certains bâtiments municipaux, l'acquisition d'un véhicule de déneigement, ainsi que l'acquisition du lot 2 990 598 et autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour en défrayer les coûts (règlement parapluie)**

LE CONSEILLER DENIS CHARLEBOIS

Donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement décrétant des dépenses en immobilisation soit des travaux de rénovation de certains bâtiments municipaux, l'acquisition d'un véhicule de déneigement, ainsi que l'acquisition du lot 2990598 et autorisant un emprunt de 1 200,000.00\$ pour en défrayer les coûts.

**Période de questions des citoyens**

# 11-04-071

**OBJET : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE BARBARA STRACHAN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance extraordinaire soit et est levée, il est 17h34.

**ADOPTÉE**

---

Nicole Davidson  
Mairesse

---

Suzanne Gohier  
Adjointe administrative  
Cabinet de la mairesse

---

Yves Frenette  
Directeur général par intérim

Je, Nicole Davidson, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Nicole Davidson  
Mairesse